

**COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOUT 2021**

Membres en exercice	14
Membres présents	10
Pouvoirs	4
Votants	14
Date de convocation	2 août 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf août à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

**Présents** : ALLEAU Patrick, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, BRILLANCEAU Matthias, CHABAUTY James, COMTE Joël, GIN Anne-Marie, PAILLOUX Danièle, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

**Excusés/absents** : BARREAUX Bernadette, MAURIN Nathalie, LERICHE Benoît, VUAILLET Laurent

**Pouvoirs** : BARREAUX Bernadette a donné pouvoir à CHABAUTY James ; MAURIN Nathalie et LERICHE Benoît ont donné pouvoir à VILLENEUVE Jordan ; VUAILLET Laurent a donné pouvoir à GIN Anne-Marie

**Secrétaire** : Monsieur RAINETEAU Jean est désigné secrétaire de séance.

**Délibération n°46– 09.08.2021 : Choix du prestataire pour la fourniture de repas à la cantine à compter de la rentrée scolaire 2021**

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de trouver un nouveau prestataire pour la fourniture des repas à la cantine à compter de la rentrée scolaire 2021.

Les membres de la commission, dans leur majorité, expriment leur volonté de conventionner avec un syndicat intercommunal. Par conséquent, ils demandent que l'appel d'offre lancé en juillet soit prononcé sans suite pour changement de projet.

Ils proposent de faire appel au SIRC de Ruelle-sur-Touvre et de l'Isle d'Espagnac. Les tarifs sont les suivants :

Prestataire	Prix d'un repas (€ TTC) non livré
SIRC de Ruelle-sur-Touvre et de l'Isle d'Espagnac	5,76

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de se prononcer, à bulletin secret, sur le choix du prestataire pour la fourniture des repas à compter de la rentrée scolaire 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- Décide de faire appel au SIRC de Ruelle-sur-Touvre et de l'Isle d'Espagnac pour la fourniture des repas de la cantine scolaire à partir de la rentrée 2021. Cette convention aura une durée d'un an ferme, sans tacite reconduction.
- Dit que le projet de convention sera joint à la délibération.
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Monsieur le maire lève la séance à 20h00.